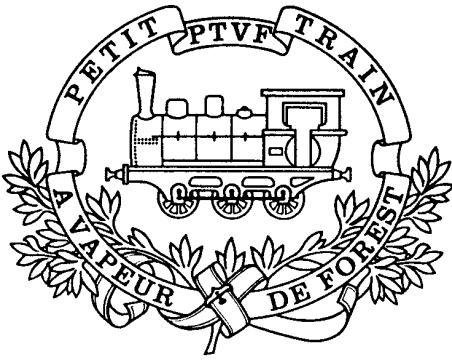


**A.S.B.L. Le Petit Train
à Vapeur de Forest**



Chaussée de Neerstalle 323 B
B-1190 BRUXELLES
BELGIQUE



ROI-1 : DEPARTEMENTS – AGO du 14 mars 2015

Responsables de département :

Depuis l'assemblée générale du 19 mars 2011, le conseil d'administration du PTVF est composé des administrateurs officiels, élus pour 3 ans : Président, Vice-président, Secrétaire, Trésorier, Administrateur 1, Administrateur 2, Administrateur 3.

Soit 7 administrateurs, auxquels nous avons ajouté 7 conseillers maximum.

Ces conseillers sont aussi élus par l'assemblée générale pour un an renouvelable. Ils ont également voix délibérative au sein du conseil d'administrateur (aussi dénommé « comité » par habitude).

Le rôle et la mission des conseillers est fixé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale.

Notre champ d'activités étant très vaste et le nombre de conseillers étant limité à 7 (parité avec les administrateurs), chaque poste de responsable n'est pas forcément détenu par un conseiller.

Le Comité d'administration agit toujours de manière collégiale, cependant chacun de ses membres peut se voir attribuer des secteurs de compétence plus spécifiques.

En dehors des membres du Comité d'administration (administrateurs et conseillers), il peut y avoir des membres effectifs désignés pour assumer une mission bien précise. Ils agissent alors sous l'autorité et la surveillance du Comité. Ces membres doivent rendre compte régulièrement de leurs activités auprès du Comité.

Chaque responsable de département peut avoir à sa disposition un ou plusieurs adjoints.

Si le poste de responsable est détenu par un administrateur, il peut y avoir également un conseiller, à charge pour eux de collaborer au mieux des intérêts de l'association.

Afin de permettre une meilleure dynamique de groupe et de favoriser l'effort des projets à réaliser en commun, les secteurs principaux d'activités ont été divisés comme suit :

- 1) **CONSEILLER** désigné comme **porte-parole pour les jeunes** de l'association. Ce poste est très important car il est le relais entre les jeunes et les administrateurs plus chevronnés. La création de ce poste découle de l'impérative nécessité de songer à recruter au plus vite une relève pour maintenir nos activités.
- 2) **CONSEILLER** du **matériel roulant** (locomotives et wagons, atelier et outillage à supprimer cause double emploi). A noter qu'en ce qui concerne le matériel roulant, le responsable agit au premier degré car en effet, il appartient à tous les administrateurs et conseillers de veiller à l'état général du matériel roulant confié à la garde du PTVF. Il travaille en étroite collaboration avec le Chef de dépôt pour la planification et l'organisation de l'entretien et les réparations du matériel roulant. Il participe à l'organisation des roulements de matériel pour les journées d'exploitation.
- 3) **RESPONSABLE** de **l'outillage et de l'atelier**. Tâche particulièrement difficile que de maintenir le rangement et la disponibilité de notre outillage.
- 4) **CONSEILLER** pour la **voie** (en ce compris les abords et les ouvrages d'art éventuels).
- 5) **CONSEILLER** Chef de gare et **signalisation** (cela comprend l'organisation des circulations, le planning de la gare et de la cabine de signalisation, mais également la gestion et la réalisation technique des installations). Il travaille en étroite collaboration avec le Chef de gare titulaire (ajout).
- 6) **RESPONSABLE** Chef de **dépôt** (organisation des circulations de locomotives et de trains durant les journées spéciales, accueil des participants, assistance technique, rangement et soins apportés au matériel roulant en stationnement). Il organise également les roulements et participe à l'entretien et à la révision du matériel.
- 7) **CONSEILLER** de la **buvette, approvisionnements et activités connexes**. Le responsable organise les services et travaille en étroite collaboration avec le trésorier au niveau des mouvements de fonds et gestion des stocks et approvisionnements (ajout).
- 8) **CONSEILLER** du **bâtiment, de l'annexe et des abords** (cela comprend les étangs, les plantations les chemins et la Léonie). Il est surtout chargé de l'entretien courant, de la surveillance et de la planification des interventions plus lourdes avec nos spécialistes.
- 9) **RESPONSABLE** de la **Sécurité générale des installations** (cela comprend également la sécurité incendie et l'alarme anti-intrusion).
- 10) **RESPONSABLE** des **Installations électriques, pneumatiques et hydrauliques**. Cela couvre non seulement nos bâtiments mais aussi tous les conduits répartis sur tout le site.
- 11) **RESPONSABLE** des **Peintures des bâtiments et installations**. Concerne l'ensemble du site confié au PTVF.
- 12) **RESPONSABLE** des **Approvisionnements et fournitures** : Etudes de marché, commandes, livraisons.

13) **RESPONSABLE en Sécurité des chaudières** : La règle devient le certificat d'épreuve d'un organisme agréé. Les certificats de clubs sont encore acceptés pour autant que la chaudière présente un bel aspect. Une vérification avant sortie du dépôt sera toujours effectuée. Le responsable en sécurité des chaudières agit de concert avec le Chef de Dépôt.

14) **RESPONSABLE des relations avec la commune.**

15) **CONSEILLER du marketing** en général (médias et autres clubs).

16) **RESPONSABLE de la représentation à l'étranger.**

17) **RESPONSABLE des journées écoles, JPO'S, Relations et Rencontres de la CAV.**

18) **RESPONSABLE du Site Internet.**

19) **RESPONSABLE de la Page Facebook.**

20) **RESPONSABLE de la Bibliothèque-Documentation.** Cela comprend l'organisation du coin bibliothèque, mais aussi la gestion de la documentation et des plans pouvant être mis à la disposition des membres.

Remarques générales :

Les noms des responsables seront communiqués une fois par an lors de l'AGO et affichés en annexe du présent règlement.

Tout projet de chantier devra obtenir préalablement l'accord du responsable de département, l'aval du comité, et surtout l'autorisation financière du trésorier.

Sont concernés tous les projets d'extension, mais également les travaux de simple maintenance des installations existantes.

(s) Le comité.

ANNEXE ROI-1 :

DEPARTEMENTS DU PTVF - TITULAIRES (14 mars 2015) :

- 1) **Conseiller - Porte parole des jeunes** : Céline Sitarski.
- 2) **Conseiller - Matériel roulant** : Michel Nonnon.
- 3) **Responsable - Outillage et atelier** : Jacques Streel.
- 4) **Conseiller – Voie** : Jacques Streel.
- 5) **Conseiller – Gare et Signalisation** : Thomas Deppe, Responsable Pierre Vankerckhove.
- 6) **Responsable - Dépôt** : Jean-Marc Hotton.
- 7) **Conseiller - Buvette** : Hélène Herman, aidée par Guy Ferret.
- 8) **Conseiller - Bâtiments et Abords** : Guy Ferret.
- 9) **Responsable - Sécurité générale des Installations** : Georges Smars.
- 10) **Responsable - Installations électriques, pneumatiques et hydrauliques** : Jean-Pierre Vankerckhove.
- 11) **Responsable - Peintures des bâtiments et installations** : Jacques Streel.
- 12) **Responsable - Approvisionnements en matériaux et fournitures** : Jean-Marie Duroisin.
- 13) **Responsable - Sécurité des Chaudières** : Georges Smars assisté de JM Hotton.
- 14) **Responsable - Relations avec la Commune** : Georges Smars.
- 15) **Conseiller - Marketing (Promotion, Presse-Médias et Clubs)** : Claude Bourotte.
- 16) **Responsable - Représentation du PTVF à l'Étranger** : Claude Magdelyns.
- 17) **Responsable - Journées Ecoles, JPO'S, Relations et Rencontres de la CAV** : Pierre Vankerckhove.
- 18) **Responsable - Site Internet** : JM Hotton et Alain Burggraeve.
- 19) **Responsable – Page Facebook** : Céline Sitarski.
- 20) **Responsable - Bibliothèque-Documentation** : Jeremy Ferret et Eric Looze.